



No de résolution



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **19 JUILLET 2023, À 18 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est/Sont absents : Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU MAIRE
- 2** VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1** Autorisation de signature – Offre d'achat – Acquisition de terrain
- 5** RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1** Permutation temporaire – Ingénieur infrastructures municipales et projets par intérim
- 6** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1** Demande de PIIA 2023-076 – Lot 6 508 687 – 2380, rue Marie-Anne Est – Construction d'un bâtiment commercial de 2 étages (garderie)
- 7** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8** LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 18 h 30.



No de résolution



2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Me Ève Poulin, greffière, constate les présences et le quorum.

23-07-360

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec le retrait du point 5.1.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

23-07-361

4.1 Autorisation de signature – Offre d'achat – Acquisition de terrain

CONSIDÉRANT que la Ville doit, d'ici les prochaines années, augmenter sa réserve en eau potable pour les infrastructures actuelles et aussi les nouveaux développements projetés;

CONSIDÉRANT les recommandations des ingénieurs de la firme GBI en lien avec le plan directeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat pour l'acquisition du lot 6 540 501 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-050-00-00 sous réserve d'une affectation à l'excédent affecté - eau de 350 000 \$.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Permutation temporaire – Ingénieur infrastructures municipales et projets par intérim

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.



No de résolution



6 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-07-362

6.1 Demande de PIIA 2023-076 – Lot 6 508 687 – 2380, rue Marie-Anne Est – Construction d'un bâtiment commercial de 2 étages (garderie)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-076 concernant la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages (garderie) au 2380, rue Marie-Anne Est, sur le lot 6 508 687;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales telles que les avancées, les retraits et les jeux de matériaux réduisent la forme cubique du bâtiment et agrémentent l'architecture;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte une grande fenestration qui favorise l'interaction entre le bâtiment et la voie publique;

CONSIDÉRANT l'absence de voisinage immédiat et la possibilité de faire une transition entre le secteur existant et les secteurs vacants à développer;

CONSIDÉRANT que les espaces de jeux sont situés à l'arrière du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-076 concernant la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages (garderie) au 2380, rue Marie-Anne Est, sur le lot 6 508 687.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

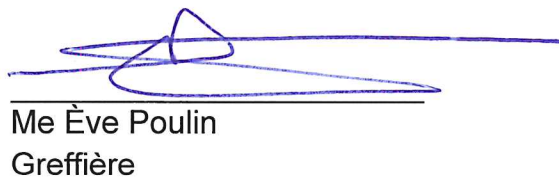
23-07-363

8 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 18 h 31.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière